



**ITM LOGISTIQUE
ALIMENTAIRE INTERNATIONAL**

DECLARATION DE LA CGT

CCE DU 12 DECEMBRE 2012

Le syndicat CGT déplore que la direction ait refusé de revoir dans sa stratégie le maintien d'une activité type base centrale ou autre sur le site de Lectoure.

Comment un grand groupe comme les Mousquetaires peut-il faire le choix, de licencier des salariés comme ceux de Lectoure alors qu'il lui serait possible sans surcoût important, de garder une activité avec la majorité des salariés de l'établissement ?

Il n'est pas normal qu'Intermarché licencie et laisse à la Société et aux salariés d'ITM LAI restants, payer les indemnités chômage à nos collègues qui vont se retrouver au chômage. Pour la CGT, le salaire et les droits des salariés acquis devraient être maintenus jusqu'à ce qu'ils aient retrouvé un nouvel emploi équivalent. Au regard des très bons résultats financiers du groupement des Mousquetaires, ceci est très possible.

De par leur travail au quotidien, les salariés d'INTERMARCHE contribuent à la croissance du Groupement, donc nos demandes d'augmentations des mesures d'accompagnement du Plan de Sauvegarde de l'Emploi et des mesures pour les salariés concernées par le Plan de Transformation Logistique et le Plan de Sauvegarde de l'Emploi auraient pu être largement prises en compte notamment.

- l'augmentation de l'indemnité supra légale, nous ne pouvons pas nous contenter de 9 mois de salaires d'indemnités supra légales pour des salariés ayant entre 15 et 19 ans d'ancienneté !

- l'augmentation des mesures pour les salariés âgés,

- de mettre sur deux ans et dès le premier kilomètre, l'indemnité kilométrique pour les salariés transférés dans le même secteur géographique qui ne bénéficient pas des mesures du PSE.

Pour la CGT, les mesures doivent être égalitaires entre les salariés inclus dans le PSE et les autres, nous refusons la discrimination entre les salariés.

La CGT constate que la direction n'a entr'ouvert son porte monnaie que dans le but de pouvoir démarrer correctement sa nouvelle base mécanisée à Béziers, mais après un an d'activité les salariés vont perdre du pouvoir d'achat et encore plus après deux ans.

Pour les bases mixtes, nous demandons que la direction revoit ses effectifs cibles notamment sur le personnel de structure et la garantie que les salariés transférés ne perdront pas leurs rémunérations et leurs niveaux actuels.

Pour la CGT, il n'y a pas besoin de 3 Bases Centrales sur 4 d'externalisées. La raison de ce fait n'est donc pas celle exposée par la direction (effet miroir).

Avant la mise en place des deux nouvelles technologies (reco vocale et mécanisation), les membres CGT du CCE demandent à la direction de présenter à la consultation du CCE, les plans d'adaptation c'est-à-dire comment on passe d'un ancien procédé au nouveau, les formations mises en place..... mais aussi au CE avant leur mise en place sur les établissements.

La CGT sera également vigilante au moment de la mise en place de ces nouvelles technologies sur l'augmentation de la charge de travail et de la sécurité des salariés et que l'impact sur les salariés ne soit pas géré à la tête du client.